CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT :

TRIBUNAL DE COMMERCE
ROANNE
26 SEP. 2000
GREFFE
1087

ABAC INGENIERIE
Société anonyme au capital de 401 300 francs
Siège social : 11 rue Brison – 42300 ROANNE
399 144 971 R.C.S. ROANNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2000

L'an deux mille, le dix-huit septembre à neuf heures, les actionnaires de la société ABAC INGENIERIE, société anonyme au capital de quatre cent un mille trois cents francs, divisé en quatre mille treize actions de cent francs, se sont réunis dans les bureaux de l'établissement secondaire à Villefranche-sur-Saône (69400), 241 rue Victor Hugo, en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration, effectuée sur convocation du Conseil d'administration, effectuée par lettre recommandée avec avis de réception du 31 août 2000.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre BAYON en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Nicole AUGER et Monsieur Bernard THOUNY sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean REYNAUD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions composant le capital et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur René ROCHE, Commissaire aux comptes de la société, convoqué suivant lettre recommandée avec avis de réception du 31 août 2000, est excusé.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

* réorganisation du Conseil d'Administration,
* pouvoirs pour formalités.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

* copie de la convocation recommandée avec avis de réception adressée au Commissaire aux comptes et aux actionnaires,
* les récépissés postaux desdites convocations,
* la feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau,
* le rapport du Conseil d'Administration,

* le projet des résolutions,
* la liste des actionnaires,
* la liste des administrateurs.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Lecture est donnée du rapport du Conseil.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Nicole AUGER de son mandat d'administrateur et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Mademoiselle Katie VERON de son mandat d'administrateur et décide de nommer en remplacement :

Monsieur Roland BAYON
né le 01 juillet 1961 à Le Coteau (42)
demeurant Le Sablon, Chemin Clé Germain, 01600 Mizérieux,

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire tenue en l'an 2002, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à neuf heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui est signé, après lecture, par les membres du bureau.

LE PRESIDENT LES SCRUTATEURS LE SECRETAIRE